

Article de Juristat

Évolution du profil des adultes placés sous garde, 2006-2007



par Avani Babooram

Décembre 2008
Vol. 28, n° 10

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X, Vol. 28, n° 10 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Évolution du profil des adultes placés sous garde, 2006-2007

Décembre 2008, Vol. 28, n° 10

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2008

N° 85-002-X, Vol. 28, n° 10 au catalogue
ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-002-X, Vol. 28, no. 10).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Évolution du profil des adultes placés sous garde, 2006-2007 : faits saillants

- Le nombre d'adultes admis en détention provisoire — placés sous garde en attendant leur procès ou la détermination de leur peine — a continué d'augmenter en 2006-2007, alors que le nombre d'adultes mis en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux a reculé.
- Comparativement à une décennie plus tôt, le nombre d'admissions en détention provisoire a progressé de 26 %, alors que le nombre de mises en détention après condamnation a fléchi de 28 %.
- Dans les établissements correctionnels fédéraux, où sont logés les contrevenants condamnés à une peine de deux ans ou plus, les admissions ont grimpé de 4 % en 2006-2007 par rapport à l'année précédente. Les admissions dans les établissements fédéraux ont progressé de 18 % au cours de la dernière décennie.
- En 2006-2007, le nombre d'adultes admis à des programmes correctionnels communautaires aux échelons fédéral et des provinces et territoires a connu un recul de 2 % comparativement à l'année précédente. De façon générale, les admissions à des programmes communautaires sont demeurées relativement stables pendant la dernière décennie.
- Le nombre d'adultes admis dans les établissements provinciaux et territoriaux après avoir été reconnus coupables de crimes violents s'est accru légèrement entre 2003-2004 et 2006-2007, même si les admissions en détention après condamnation en général ont diminué. Au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les proportions des admissions qui étaient représentées par les contrevenants ayant commis des crimes violents étaient les plus élevées de l'ensemble des provinces et des territoires.
- Au cours des dernières années, le nombre d'adultes autochtones admis dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux a augmenté. On a observé une hausse de 23 % du nombre d'adultes autochtones admis en détention provisoire et une augmentation de 4 % du nombre de contrevenants autochtones admis en détention après condamnation entre 2001-2002 et 2006-2007.
- Pour chaque type de détention — la détention provisoire, la détention après condamnation en milieu provincial ou territorial, et la détention en milieu fédéral —, les femmes représentaient une plus grande part des adultes admis en 2006-2007 qu'en 2001-2002.

Évolution du profil des adultes placés sous garde, 2006-2007

par Avani Babooram

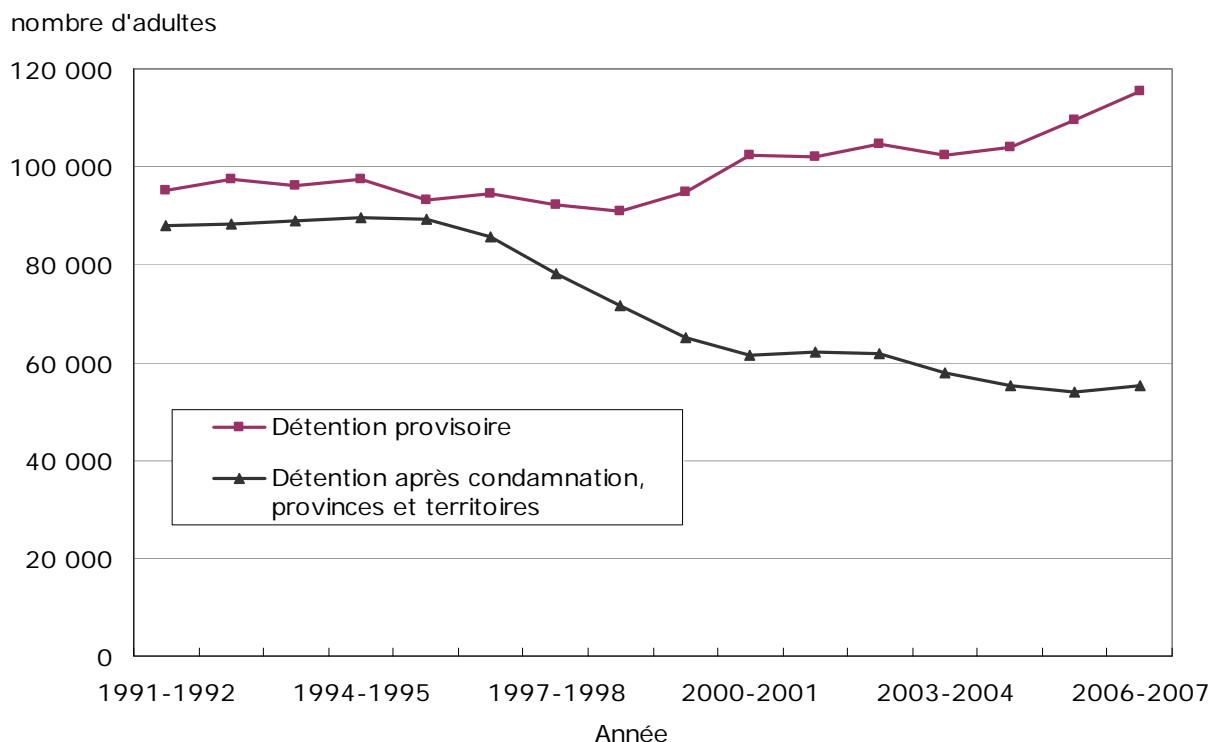
Le profil des adultes admis dans les établissements correctionnels a évolué depuis 10 ans. Un plus grand nombre d'adultes sont détenus dans les établissements provinciaux en attendant leur procès ou la détermination de leur peine, et un moins grand nombre d'entre eux le sont pour purger une peine imposée par le tribunal (graphique 1). Le nombre de personnes admises dans les pénitenciers fédéraux, qui accueillent les contrevenants condamnés à une peine de deux ans ou plus, a continué de croître au cours de la même période.

En raison de ces changements, les établissements correctionnels comptent aujourd'hui un plus grand nombre d'adultes en détention provisoire, où les risques pour la sécurité sont plus élevés du fait des mouvements fréquents à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, lorsque les personnes sont admises ou libérées ou lorsqu'elles sont transportées au tribunal et de nouveau au lieu de détention. La détention provisoire est également considérée comme un milieu plus dur pour les personnes détenues en raison du haut niveau de sécurité, de l'absence de programmes et de l'imprévisibilité de la durée du séjour (Ombudsman Saskatchewan, 2002).

L'évolution des caractéristiques (identité autochtone, sexe et âge) des personnes admises dans les établissements peut aussi avoir des répercussions sur les services correctionnels, en ce qui concerne les types de programmes nécessaires et l'espace requis pour loger les femmes et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Graphique 1

Le nombre d'adultes admis en détention provisoire continue de dépasser le nombre d'adultes admis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial, certains secteurs de compétence, 1991-1992 à 2006-2007



Notes : En raison de données manquantes pour certaines années, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont été exclus. L'Alberta a aussi été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde. Le Manitoba a été exclu en raison d'une modification de système effectuée en 1999-2000 qui a changé la méthode de collecte des données sur les placements sous garde.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Le nombre d'adultes admis en détention provisoire continue de s'accroître

En 2006-2007, les mises en détention en milieu provincial ou territorial, qui se chiffraient à plus de 251 500, ont progressé de 1 % par rapport à l'année précédente. Conformément à la tendance observée au cours de la dernière décennie, le nombre d'adultes admis en détention provisoire s'est accru en 2006-2007, augmentation qui s'est traduite par une hausse générale des placements sous garde. Dans les établissements provinciaux et territoriaux, le nombre d'adultes mis en détention provisoire a progressé de 3 % par rapport à l'année précédente (tableau 1) et de 26 % depuis une décennie (tableau 2).

La tendance à la baisse du nombre d'adultes admis en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux s'est maintenue en 2006-2007, ce nombre ayant diminué de 3 % par rapport à l'année précédente (tableau 1) et de 28 % depuis 1997-1998 (tableau 2). À l'échelon fédéral, toutefois, le nombre de personnes placées sous garde a continué d'augmenter, les admissions ayant progressé de 18 % en 2006-2007 comparativement à une décennie plus tôt. Depuis plusieurs années, on observe une stabilité du nombre d'adultes admis à des programmes de surveillance communautaire relevant des administrations fédérale, provinciales et territoriales, la plupart d'entre eux ayant commencé une période de probation (tableau 2).

Au total, plus de 260 100 adultes ont été admis dans les établissements de détention fédéraux, provinciaux et territoriaux en 2006-2007, un nombre en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente (tableau 1).

Le nombre de contrevenants admis dans les établissements provinciaux et territoriaux pour des crimes violents et contre les biens est en hausse

Alors qu'un moins grand nombre d'adultes ont été mis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial depuis quelques années, le nombre d'adultes admis en détention après condamnation pour des crimes violents (comme un homicide ou des voies de fait) ou des infractions contre les biens (comme un vol) a augmenté de façon soutenue entre 2003-2004 et 2006-2007 (tableau 3)^{1, 2}. Au cours de cette période, le nombre d'adultes admis relativement à des crimes contre les biens a grimpé de 6 % et le nombre admis pour des crimes violents, de 5 %.

En dépit de ces hausses du nombre d'adultes admis en détention après condamnation pour des crimes violents et des crimes contre les biens, les proportions des admissions représentées par ces contrevenants avaient peu varié en 2006-2007 par rapport à quatre années plus tôt — 22 % dans le cas des crimes violents et 26 % dans celui des crimes contre les biens. Cela peut s'expliquer par le fait que ces augmentations sont survenues parallèlement aux hausses des admissions pour des infractions relatives aux drogues (comme la possession ou le trafic) et pour des infractions à d'autres lois fédérales (comme la *Loi sur les douanes*).

En 2006-2007, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont enregistré les proportions les plus élevées d'adultes admis pour des crimes violents, ces proportions étant de 59 % et de 66 %, respectivement, du nombre total d'adultes admis en détention après condamnation. En 2006-2007, le Québec a affiché la plus faible proportion de contrevenants admis pour des crimes violents, soit 11 %.

La proportion de contrevenants admis en détention après condamnation pour des crimes contre les biens variait de façon moins marquée entre les secteurs de compétence, la plus forte proportion ayant été enregistrée par l'Alberta (29 %), suivie de l'Ontario et la Colombie-Britannique (28 % les deux). C'est le Nunavut qui a connu la plus faible proportion, soit 13 %.

1. En raison de données manquantes pour certaines années, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut ont été exclus. L'Alberta a aussi été exclue en raison d'un changement de système effectué en 2005-2006, qui a modifié la méthode de calcul des admissions en détention. Les données ne comprennent pas les peines discontinues.

2. En 2003-2004, la méthode utilisée pour calculer les admissions en détention en Ontario dans l'analyse des caractéristiques des adultes admis a été modifiée de façon à exclure les peines discontinues. Par conséquent, on n'a pu établir de comparaisons avec les années antérieures à 2003-2004.

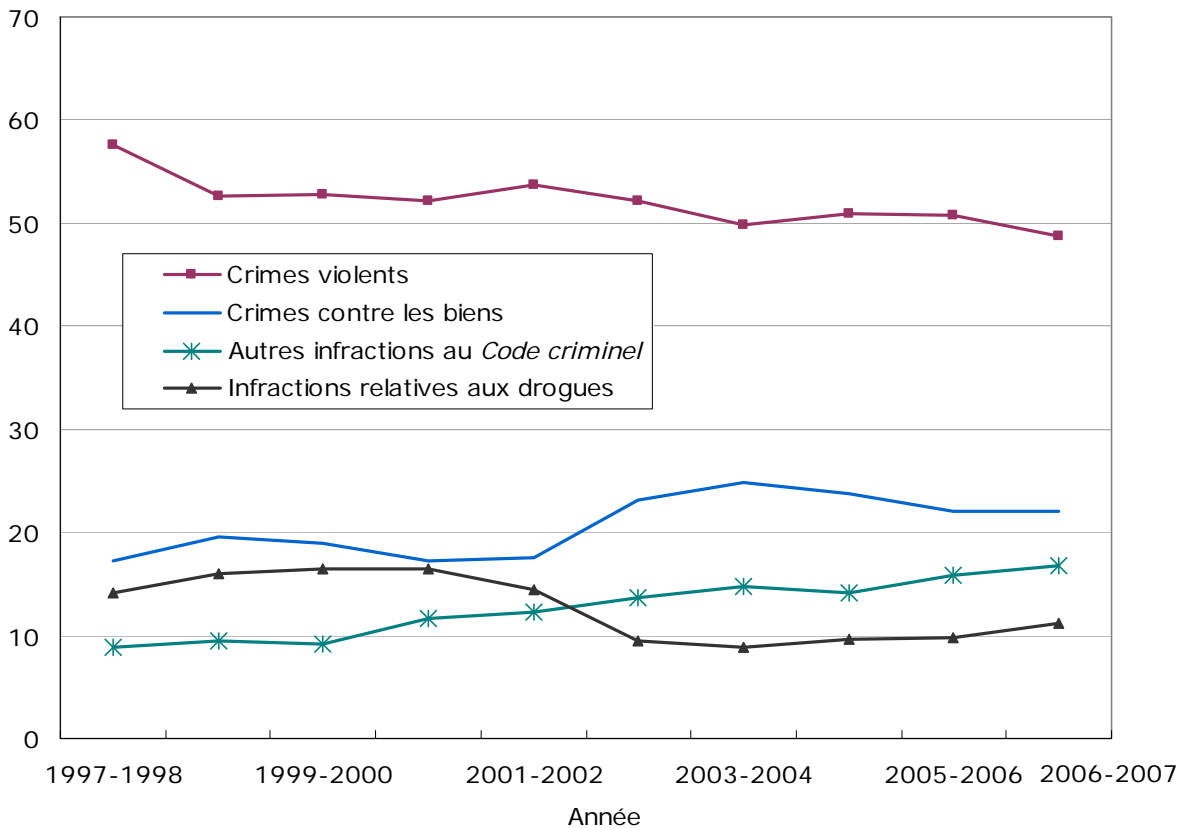
Les établissements fédéraux accueillent de plus fortes proportions d'adultes reconnus coupables de crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel*

En ce qui concerne les admissions d'adultes dans les établissements de détention fédéraux, la composition des infractions a changé depuis 1997-1998, la première année pour laquelle ces données ont été recueillies (graphique 2). Même si la plus forte proportion des contrevenants sont toujours admis dans les établissements fédéraux après avoir commis des crimes violents, la proportion de contrevenants admis pour ces types de crimes a baissé de 58 % en 1997-1998 à 49 % en 2006-2007. Cette variation de la proportion s'est produite parce que le nombre d'adultes admis pour des crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel*³ s'est accru, alors que le nombre d'adultes admis par suite de crimes violents est demeuré relativement inchangé (tableau 4).

Graphique 2

La proportion de placements sous garde en milieu fédéral qui découlent d'un crime violent est en baisse, 1997-1998 à 2006-2007

pourcentage des placements sous garde



Note : La méthode utilisée pour regrouper les infractions a changé en 2002-2003. Ainsi, il faut faire avec prudence les comparaisons avec les données des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Les crimes contre les biens étaient à l'origine de la deuxième proportion en importance de placements sous garde d'adultes en milieu fédéral en 2006-2007. Plus précisément, 22 % des adultes ont été mis en détention pour des crimes contre les biens en 2006-2007, comparativement à 17 % en 1997-1998.

3. La catégorie des autres infractions au *Code criminel* est une grande catégorie qui comprend plusieurs infractions non violentes et non liées aux biens, comme les manquements aux conditions de la probation et le défaut de comparaître devant le tribunal.

La part des adultes admis relativement à d'autres infractions au *Code criminel* est passée de 9 % à 17 % pendant cette période (tableau 4). Cette hausse est attribuable à l'augmentation des manquements aux conditions de la probation. En 2006-2007, 7 963 adultes ont été condamnés à l'emprisonnement par suite d'un manquement aux conditions de la probation, nombre en hausse par rapport aux 3 847 causes dénombrées en 1997-1998⁴.

Environ 2 adultes admis en détention sur 10 sont Autochtones

Les données du Recensement de 2006 révèlent qu'environ 4 % de la population canadienne s'est identifiée comme Autochtone. Toutefois, en 2006-2007, 18 % des adultes admis en détention provisoire étaient Autochtones⁵, tout comme 20 % des adultes admis en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux et 18 % des adultes placés sous garde en milieu fédéral (tableau 5 et tableau 6)⁶.

Les données de neuf secteurs de compétence indiquent que, entre 2001-2002 et 2006-2007, l'accroissement du nombre d'adultes autochtones admis en détention provisoire a dépassé l'augmentation du nombre total d'adultes admis en détention provisoire. Pendant cette période, le nombre d'Autochtones mis en détention provisoire a grimpé de 23 % alors que le nombre total d'adultes qui y ont été admis a progressé de 14 %. En 2006-2007, les adultes autochtones représentaient 18 % des personnes mises en détention provisoire, proportion en hausse par rapport aux 15 % constatés en 2001-2002.

Contrairement au nombre total d'adultes admis en détention après condamnation entre 2001-2002 et 2006-2007, qui a accusé une baisse de 9 %, le nombre de contrevenants autochtones admis a augmenté de 4 % dans ces neuf secteurs de compétence (tableau 6). Alors que les adultes autochtones constituaient 16 % des adultes admis en détention après condamnation en 2001-2002, ils en représentaient 20 % en 2006-2007.

Les contrevenants autochtones formaient 18 % des adultes admis dans les pénitenciers fédéraux entre 2001-2002 et 2006-2007.

Les crimes violents sont plus courants et les infractions relatives aux drogues, moins courantes chez les contrevenants autochtones

Les variations du nombre d'adultes autochtones placés sous garde peuvent avoir des répercussions sur les besoins en matière de programmes à l'intérieur des établissements correctionnels, car la recherche indique qu'en plus d'avoir besoin de programmes adaptés à leur culture, les contrevenants autochtones peuvent présenter des besoins en matière de réadaptation qui sont différents de ceux des contrevenants non autochtones. Par exemple, comparativement aux contrevenants non autochtones, les contrevenants autochtones sont plus susceptibles d'être classés parmi les détenus qui posent un risque de récidive plus élevé et qui éprouvent de plus grands besoins sur le plan de la réadaptation (Rugge, 2006).

Selon les six secteurs de compétence qui ont déclaré ces données⁷, les types d'infractions ayant donné lieu au placement sous garde étaient semblables chez les adultes autochtones et non autochtones. Toutefois, une proportion plus élevée d'adultes autochtones que d'adultes non autochtones ont été admis dans les établissements provinciaux et territoriaux pour des crimes violents (31 % par rapport à 26 %) en 2006-2007. Par contre, les admissions pour des infractions relatives aux drogues étaient moins courantes chez les adultes autochtones (3 %) que chez les adultes non autochtones (9 %) (tableau 7). On a observé une tendance semblable pour les établissements fédéraux, où 56 % des contrevenants autochtones ont été admis pour des crimes violents, par rapport à 42 % des contrevenants non autochtones, et 5 % des contrevenants autochtones ont été admis pour des infractions relatives aux drogues, comparativement à 11 % des contrevenants non autochtones (tableau 8).

4. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Exclut le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

5. Désignent les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Inuits, les Indiens visés par les traités et les Indiens non visés par les traités ainsi que les Indiens inscrits et non inscrits.

6. Selon les résultats du Recensement de 2006, un plus grand nombre de personnes sont disposées à déclarer une appartenance autochtone, mais on ignore dans quelle mesure ce facteur a une incidence sur l'évolution du nombre d'adultes autochtones placés sous garde (Statistique Canada, 2008).

7. Comprend Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et le Service correctionnel du Canada. Exclut les peines discontinuées.

Les données des six secteurs de compétence révèlent que, au moment de leur admission dans un établissement de détention provincial ou territorial en 2006-2007, des proportions plus fortes d'adultes non autochtones que d'adultes autochtones avaient un emploi et un niveau de scolarité plus élevé⁸. Par exemple, 44 % des adultes non autochtones avaient un emploi à temps partiel ou à temps plein, comparativement à 29 % des adultes autochtones. En outre, 4 adultes non autochtones sur 10 possédaient un diplôme d'études secondaires, par rapport à un peu plus de 2 adultes autochtones sur 10 (tableau 7).

Les évaluations des risques et des besoins sont souvent utilisées pour cibler les traitements dont ont besoin les contrevenants sous surveillance correctionnelle, ainsi que pour évaluer le risque de récidive de ces derniers. Même si les données sur les besoins des adultes incarcérés ne concernent que la Saskatchewan et les établissements correctionnels fédéraux, les évaluations ont révélé que les adultes autochtones dans ces secteurs de compétence présentaient un plus grand nombre de besoins sur le plan du traitement que les adultes non autochtones (tableau 7 et tableau 8).

Pour près de la moitié des adultes autochtones admis dans les établissements de détention provinciaux de la Saskatchewan en 2006-2007, l'évaluation a décelé cinq besoins ou plus sur le plan du traitement, comparativement à 35 % des adultes non autochtones. En outre, pour 65 % des contrevenants autochtones admis dans les établissements fédéraux, l'évaluation a indiqué cinq besoins ou plus au chapitre du traitement, contre 41 % pour les contrevenants non autochtones.

Le nombre de femmes mises en détention provisoire et en détention après condamnation est en hausse

On considère que les contrevenantes ont des besoins en matière de programmes différents de ceux des contrevenants⁹, et elles doivent être logées séparément des hommes. Bien que les femmes continuent de représenter une proportion relativement faible de la population carcérale, au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes admises en milieu provincial ou territorial a augmenté tant pour la détention provisoire que pour la détention après condamnation (tableau 9 et tableau 10).

Le nombre d'admissions de femmes en détention provisoire a progressé à un rythme plus rapide que le nombre total d'admissions en détention provisoire. Le nombre de femmes admises en détention provisoire a bondi de 36 % entre 2001-2002 et 2006-2007, alors que le nombre total d'adultes admis en détention provisoire s'est accru de 14 % pendant cette période. En 2001-2002, les femmes représentaient 10 % des adultes mis en détention provisoire, cette proportion atteignant 12 % en 2006-2007.

Au cours de la même période de cinq ans, le nombre d'adultes mis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial a fléchi de 9 % alors que le nombre de femmes admises a augmenté de 11 % (tableau 10). La part des contrevenantes admises en détention après condamnation est passée de 9 % à 11 % entre 2001-2002 et 2006-2007.

Le nombre de femmes mises en détention en milieu provincial ou territorial pour d'autres infractions au *Code criminel* s'accroît

Parallèlement à la hausse du nombre de femmes admises en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial, on a observé une augmentation du nombre de femmes admises pour presque tous les types d'infractions entre 2003-2004 et 2006-2007. Faisaient exception les infractions aux lois provinciales et aux règlements municipaux, le nombre de femmes admises en raison de ces crimes ayant diminué de 77 % et de 55 %, respectivement, au cours de cette période.

Entre 2003-2004 et 2006-2007, les autres infractions au *Code criminel* étaient les crimes qui étaient le plus souvent à l'origine de la mise en détention de femmes en milieu provincial ou territorial. Le nombre de femmes admises pour ces infractions a progressé de 33 % au cours de cette période, passant de 1 898 à 2 525 (tableau 11). En même temps, le nombre de femmes condamnées à une peine d'emprisonnement pour un manquement aux conditions de la probation s'est accru de 44 %, passant de 1 189 à 1 713¹⁰.

8. Comprend Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Saskatchewan. Exclut les peines discontinues.

9. Les cas diagnostiqués de maladie mentale sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. De plus, il existe des différences entre les sexes pour ce qui est des manifestations de ces maladies (Laishes, 2002).

10. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Exclut le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Cette dernière augmentation est à la source du changement global constaté dans le cas des femmes admises pour d'autres infractions au *Code criminel*.

On a également constaté des augmentations du nombre de femmes condamnées à l'emprisonnement pour des crimes contre les biens et des crimes violents, les deux catégories d'infractions les plus courantes, après celle des autres infractions au *Code criminel*. Le nombre de femmes mises en détention après condamnation relativement à des crimes contre les biens a grimpé de 24 % (322 femmes) et celui des femmes admises pour des crimes violents, de 13 % (97 femmes) entre 2003-2004 et 2006-2007.

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest sont les secteurs de compétence qui ont affiché les plus fortes proportions de femmes admises en détention après condamnation pour des crimes violents. Au Manitoba, ces femmes représentaient 46 % de toutes les femmes admises en 2006-2007, et dans les Territoires du Nord-Ouest, elles en constituaient 64 % (tableau 11).

On observe une proportion plus élevée de femmes admises dans les établissements de détention fédéraux pour des crimes violents

Le nombre de femmes admises dans les pénitenciers fédéraux relativement à des crimes violents est passé de 145 en 2001-2002 à 225 en 2006-2007. En raison de cette hausse, ainsi que de la légère baisse du nombre de femmes admises pour des infractions relatives aux drogues (de 117 à 107 au cours de la même période), les contrevenantes violentes représentaient, en 2006-2007, une plus grande proportion des contrevenantes placées sous garde en milieu fédéral, comparativement à la proportion enregistrée cinq ans plus tôt (34 % par rapport à 28 % en 2001-2002).

L'augmentation du nombre de femmes admises pour des crimes violents est principalement attribuable au nombre de femmes ayant commis un vol qualifié. La proportion de femmes admises pour ce crime est passée de 16 % en 2001-2002 à 23 % en 2006-2007.

De plus fortes proportions de femmes affichent des besoins en matière de programmes d'emploi et de relations conjugales ou familiales

L'accroissement du nombre de femmes admises dans les établissements correctionnels peut avoir des répercussions sur divers fronts opérationnels. Les travaux de recherche indiquent que les femmes ont des besoins en matière de programmes qui sont différents de ceux de la population masculine plus nombreuse, pour ce qui est du traitement, de la réadaptation et de la réussite de leur intégration (Laishes, 2002).

Par exemple, une plus grande proportion de femmes que d'hommes qui ont commencé une période de détention en Saskatchewan affichaient des besoins en matière de traitement pour cinq des six catégories de besoins en 2006-2007. Les plus grandes différences notées entre les besoins évalués pour les hommes et ceux évalués pour les femmes concernaient l'aspect conjugal ou familial, l'emploi et l'aspect personnel ou affectif. On a également constaté une disparité entre les hommes et les femmes quant au nombre de besoins indiqués : les évaluations menées en Saskatchewan ont révélé que 62 % des femmes mises en détention présentaient au moins cinq besoins en matière de traitement, comparativement à 43 % des hommes.

Les évaluations ont aussi indiqué que les femmes admises dans les établissements de détention fédéraux en 2006-2007 avaient des besoins en matière de traitement qui étaient différents de ceux de leurs homologues masculins. Alors que les proportions de personnes affichant des besoins relatifs à la toxicomanie (les besoins les plus souvent indiqués pour les femmes) étaient semblables chez les deux sexes, des proportions plus élevées de femmes que d'hommes avaient des besoins en matière de programmes d'emploi et de relations conjugales ou familiales. Toutefois, il a été déterminé que les femmes et les hommes admis dans les établissements fédéraux en 2006-2007 présentaient un nombre semblable de besoins, 44 % des femmes et 46 % des hommes incarcérés dans ces milieux affichant cinq besoins ou plus en matière de traitement.

L'âge médian au moment de l'admission en détention provisoire s'accroît

Les contrevenants plus âgés (ceux ayant plus de 50 ans) ont tendance à avoir des besoins qui les distinguent du reste de la population des détenus. Ces besoins concernent les soins médicaux, l'accessibilité et la mobilité, l'adaptation à l'emprisonnement, les relations avec les pairs, les relations familiales et la mise en liberté sous condition (Service correctionnel Canada, 2008).

L'âge médian des adultes admis dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux a progressé parallèlement à l'âge médian de la population canadienne. L'âge médian de la population canadienne est passé de 33 à 39 ans¹¹ entre 1991 et 2006, alors que l'âge médian des personnes mises en détention provisoire est passé de la fin de la vingtaine au début de la trentaine entre 1991-1992 et 2006-2007 dans tous les secteurs de compétence, sauf Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Saskatchewan. L'âge médian des contrevenants admis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial s'est également accru dans la plupart des secteurs de compétence. Toutefois, l'âge médian des personnes mises en détention sous responsabilité fédérale a peu varié depuis 1998-1999 (la première année pour laquelle on dispose de données) (tableau 12)¹².

Davantage d'adultes plus âgés sont mis en détention provisoire et en détention en milieu fédéral

Le nombre d'adultes de 50 ans et plus qui ont été mis en détention provisoire a doublé entre 1991-1992 et 2006-2007. Pendant la même période, le nombre de contrevenants plus âgés mis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial n'a pas varié en dépit d'une baisse de 9 % du nombre d'adultes admis à ce type de détention. Le nombre de contrevenants plus âgés admis dans les établissements de détention fédéraux a également progressé, passant de 329 en 2001-2002 à 521 en 2006-2007.

Résumé

Certains aspects du système correctionnel canadien évoluent. Le nombre d'adultes admis en détention provisoire dans les établissements provinciaux et territoriaux de tout le Canada continue à croître, alors que le nombre de contrevenants mis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial est toujours en baisse.

Malgré la baisse du nombre de contrevenants placés sous garde en milieu provincial ou territorial pour y purger une peine, le nombre de contrevenants admis par suite d'un crime contre les biens ou d'un crime violent s'est accru. Toutefois, les autres infractions au *Code criminel* demeurent les infractions les plus souvent commises par les adultes admis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial.

Le nombre d'adultes autochtones et de femmes admis en détention provisoire et en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial est toujours en croissance. L'augmentation tant du nombre de femmes que d'adultes autochtones admis en détention provisoire est plus marquée que la hausse du nombre total de personnes admises en détention provisoire. Le nombre d'adultes de ces deux groupes qui ont été admis en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial poursuit aussi sa hausse, en dépit d'une diminution du nombre total d'admissions en détention après condamnation. En outre, dans la plupart des secteurs de compétence, l'âge médian à l'admission dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux progresse depuis 15 ans, tout comme l'âge médian de la population canadienne.

Le nombre d'adultes placés sous garde en milieu fédéral s'est également accru. Bien que majorité des contrevenants soient toujours admis en détention dans les établissements fédéraux pour des crimes violents, le nombre d'entre eux qui ont commis des crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel* a augmenté.

En 2006-2007, la proportion des admissions dans les établissements fédéraux qui étaient représentées par des contrevenants autochtones était la même qu'en 2001-2002. Toutefois, les admissions de contrevenantes se sont légèrement accrues pendant cette période. Dans l'intervalle, l'âge médian à l'admission en milieu fédéral n'a pas varié.

11. Tableau CANSIM n° 051-0001.

12. Même si l'âge médian des contrevenants au moment de leur admission dans un établissement de détention fédéral n'a pas changé, il convient de mentionner que, selon le Service correctionnel du Canada, l'âge moyen des détenus sous responsabilité fédérale en un jour donné est en hausse (Service correctionnel Canada, 2008). À l'heure actuelle, le Centre canadien de la statistique juridique ne peut fournir de données sur l'âge moyen des détenus en un jour donné.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Répartition des admissions aux services correctionnels pour adultes, 2005-2006 à 2006-2007

	2005-2006		2006-2007		Variation en pourcentage entre 2005-2006 et 2006-2007
	nombre	pourcentage du total	nombre	pourcentage du total	
Surveillance en détention					
Détention après condamnation — provinces et territoires	87 267 ^r	23,8 ^r	84 457	23,0	-3,2
Détention provisoire	145 969 ^r	39,8 ^r	150 417	40,9	3,0
Autres types de détention temporaire ¹	16 612 ^r	4,5 ^r	16 646	4,5	0,2
Total de la détention — provinces et territoires	249 848^r	68,0^r	251 520	68,5	0,7
Détention après condamnation en milieu fédéral	8 286	2,3	8 631	2,3	4,2
Total de la surveillance en détention	258 134^r	70,3^r	260 151	70,8	0,8
Surveillance communautaire					
Probation	81 132 ^r	22,1 ^r	80 617	21,9	-0,6
Libération conditionnelle provinciale	1 877 ^r	0,5 ^r	1 735	0,5	-7,6
Condamnation avec sursis	18 399 ^r	5,0 ^r	17 325	4,7	-5,8
Total de la surveillance communautaire — provinces	101 408^r	27,6^r	99 677	27,1	-1,7
Libérations de la surveillance communautaire (Service correctionnel du Canada) ²	7 671	2,1	7 556	2,1	-1,5
Total de la surveillance communautaire	109 079^r	29,7^r	107 233	29,2	-1,7
Total des services correctionnels³	367 213^r	100,0^r	367 384	100,0	0,0

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

1. En raison d'une modification de système, les données de la Colombie-Britannique pour la catégorie des autres types de détention temporaire ne sont pas disponibles à compter du 1^{er} avril 2005. Par conséquent, il faut faire avec prudence les comparaisons avec les données des années précédentes.

2. Cette catégorie représente le passage de la détention en milieu fédéral à la mise en liberté sous condition fédérale. Elle comprend les contrevenants sous responsabilité fédérale, provinciale ou territoriale qui sont en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale, ainsi que les contrevenants fédéraux en liberté d'office. Elle exclut les contrevenants mis en liberté à l'expiration d'un mandat et ceux faisant l'objet d'autres types de mises en liberté.

3. En raison de données manquantes, l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont été exclus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Tableau 2
Répartition des admissions aux services correctionnels pour adultes, 1997-1998, 2001-2002 et 2006-2007

	1997-1998			2001-2002			2006-2007			2001-2002 à 2006-2007	1997-1998 à 2006-2007
	Admis- sions ¹	Nombre ajusté d'admis- sions ²	pour- centage du total ²	Admis- sions ¹	Nombre ajusté d'admis- sions ²	pour- centage du total ²	Admis- sions ¹	Nombre ajusté d'admis- sions ²	pour- centage du total ²		
	nombre			nombre			nombre			Variation en pourcentage du nombre ajusté d'admissions	
Surveillance en détention											
Détention après condamnation — provinces et territoires	82 722	80 280	28,4	67 991	63 537	22,0	84 897	57 626	20,4	-9,3	-28,2
Détention provisoire ³	94 643	93 360	33,0	111 637	103 343	35,9	150 696	117 346	41,5	13,6	25,7
Autres types de détention temporaire — provinces et territoires ¹	8 989	8 989	3,2	26 197	20 056	7,0	16 645	8 274	2,9	-58,7	-8,0
Total de la détention — provinces et territoires	186 354	182 629	64,6	205 825	186 936	64,9	252 238	183 246	64,7	-2,0	0,3
Détention après condamnation en milieu fédéral	7 342	7 342	2,6	7 381	7 381	2,6	8 631	8 631	3,0	16,9	17,6
Total de la surveillance en détention	193 696	189 971	67,2	213 206	194 317	67,4	260 869	191 877	67,8	-1,3	1,0

Le tableau 2 continue à la page suivante.

Tableau 2 (suite)

Répartition des admissions aux services correctionnels pour adultes, 1997-1998, 2001-2002 et 2006-2007

	1997-1998			2001-2002			2006-2007			2001-2002 à 2006-2007	1997-1998 à 2006-2007
	Admis-sions ¹	Nombre ajusté d'admissions ²	pourcentage du total ²	Admis-sions ¹	Nombre ajusté d'admissions ²	pourcentage du total ²	Admis-sions ¹	Nombre ajusté d'admissions ²	pourcentage du total ²	Variation en pourcentage du nombre ajusté d'admissions	
	nombre			nombre			nombre				
Surveillance communautaire											
Probation	77 947	67 862	24,0	84 549	68 528	23,8	81 644	65 682	23,2	-4,2	-3,2
Libération conditionnelle provinciale	4 367	4 367	1,5	2 301	2 301	0,8	1 735	1 735	0,6	-24,6	-60,3
Condamnation avec sursis	14 082	12 710	4,5	18 604	15 869	5,5	17 536	16 240	5,7	2,3	27,8
Total de la surveillance communautaire — provinces	96 396	84 939	30,1	105 454	86 698	30,1	100 915	83 657	29,6	-3,5	-1,5
Libérations de la surveillance communautaire (Service correctionnel du Canada) ⁴	7 676	7 676	2,7	7 162	7 162	2,5	7 556	7 556	2,7	5,5	-1,6
Total de la surveillance communautaire	104 072	92 615	32,8	112 616	93 860	32,6	108 471	91 213	32,2	-2,8	-1,5
Total des services correctionnels	297 768	282 586	100,0	325 822	288 177	100,0	369 340	283 090	100,0	-1,8	0,2

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

1. L'Alberta a été exclue de la surveillance en détention (admissions) pour 1997-1998 et 2001-2002 en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde. Le Manitoba a été exclu des admissions pour 1997-1998 en raison d'une modification de système effectuée en 1999-2000 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

2. En raison de données manquantes pour certaines années, toutes les données de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi que les données de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick sur les autres types de détention temporaire ont été exclues du nombre ajusté d'admissions afin de permettre les comparaisons entre les années. Les pourcentages du total sont fondés sur le nombre ajusté d'admissions. L'Alberta et le Manitoba ont aussi été exclus des admissions ajustées en raison de modifications de systèmes effectuées en 2005-2006 et 1999-2000, respectivement, qui ont changé les méthodes de calcul des placements sous garde.

3. Il se peut que les chiffres de la détention provisoire comprennent des admissions à d'autres types de détention temporaire.

4. Cette catégorie représente le passage de la détention en milieu fédéral à la mise en liberté sous condition fédérale. Elle comprend les contrevenants sous responsabilité fédérale, provinciale ou territoriale qui sont en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale, ainsi que les contrevenants fédéraux en liberté d'office. Elle exclut les contrevenants mis en liberté à l'expiration d'un mandat et ceux faisant l'objet d'autres types de mises en liberté.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 3
 Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Terre-Neuve-et-Labrador²								
2001-2002	275	25	256	24	169	16	267	25
2002-2003	246	24	267	26	131	13	260	25
2003-2004	235	23	258	25	116	11	311	30
2004-2005	220	24	237	26	105	11	262	28
2005-2006	256	29	203	23	106	12	227	26
2006-2007	249	29	196	23	105	12	210	25
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Terre-Neuve-et-Labrador²								
2001-2002	2	0	96	9	0	0	14	1
2002-2003	31	3	61	6	0	0	26	3
2003-2004	17	2	60	6	0	0	25	2
2004-2005	25	3	60	6	0	0	19	2
2005-2006	26	3	52	6	0	0	8	1
2006-2007	29	3	59	7	0	0	7	1

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Île-du-Prince-Édouard								
2001-2002	111	18	82	13	343	55	83	13
2002-2003	115	19	74	13	305	52	76	13
2003-2004	87	18	62	13	286	59	35	7
2004-2005
2005-2006
2006-2007
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Île-du-Prince-Édouard								
2001-2002	9	1	0	0	0	0	0	0
2002-2003	11	2	1	0	10	2	0	0
2003-2004	10	2	6	1	2	0	0	0
2004-2005
2005-2006
2006-2007

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouvelle-Écosse²								
2001-2002	257	17	318	21	169	11	567	38
2002-2003	356	23	349	23	55	4	474	31
2003-2004	354	23	340	22	52	3	428	28
2004-2005	385	23	376	23	57	3	492	30
2005-2006	380	25	340	22	51	3	462	30
2006-2007	436	24	391	22	49	3	592	33
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouvelle-Écosse²								
2001-2002	89	6	36	2	71	5	0	0
2002-2003	76	5	215	14	0	0	25	2
2003-2004	56	4	239	16	0	0	45	3
2004-2005	89	5	215	13	0	0	42	3
2005-2006	67	4	210	14	0	0	27	2
2006-2007	77	4	218	12	0	0	22	1

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouveau-Brunswick²								
2001-2002
2002-2003	391	17	504	22	252	11	539	23
2003-2004	401	18	557	25	210	10	493	23
2004-2005	335	17	489	24	183	9	511	25
2005-2006	346	17	500	25	191	10	502	25
2006-2007	360	18	476	23	211	10	513	25
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouveau-Brunswick²								
2001-2002
2002-2003	175	8	52	2	0	0	393	17
2003-2004	131	6	50	2	0	0	343	16
2004-2005	139	7	32	2	0	0	323	16
2005-2006	119	6	44	2	0	0	299	15
2006-2007	134	7	32	2	0	0	329	16

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Québec								
2001-2002	460	4	1 055	10	1 289	12	915	9
2002-2003	523	5	1 077	11	1 281	13	1 108	11
2003-2004	468	5	1 237	14	1 262	14	1 140	12
2004-2005	567	7	1 394	18	1 349	18	1 116	15
2005-2006	577	10	1 085	18	1 507	25	983	16
2006-2007	621	11	1 151	20	1 362	23	1 054	18
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Québec								
2001-2002	478	5	29	0	2 892	28	3 230	31
2002-2003	598	6	25	0	2 543	26	2 670	27
2003-2004	604	7	20	0	2 245	25	2 166	24
2004-2005	764	10	18	0	1 152	15	1 312	17
2005-2006	713	12	12	0	417	7	760	13
2006-2007	695	12	13	0	299	5	636	11

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Ontario²								
2001-2002	10 125	32	7 935	25	2 126	7	8 191	26
2002-2003	10 415	32	8 161	25	1 986	6	9 379	29
2003-2004	6 083	24	7 164	28	751	3	9 175	36
2004-2005	5 756	23	7 264	28	624	2	9 284	36
2005-2006	5 789	22	7 375	28	560	2	9 889	38
2006-2007	5 829	22	7 469	28	427	2	10 177	38
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Ontario²								
2001-2002	2 304	7	276	1	1 009	3	0	0
2002-2003	2 522	8	228	1	187	1	0	0
2003-2004	1 453	6	201	1	0	0	812	3
2004-2005	1 484	6	203	1	0	0	895	4
2005-2006	1 552	6	203	1	0	0	932	4
2006-2007	1 704	6	182	1	0	0	1 014	4

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Manitoba								
2001-2002	1 694	57	498	17	183	6	379	13
2002-2003	1 793	55	559	17	239	7	445	14
2003-2004	1 772	57	567	18	174	6	383	12
2004-2005	2 060	59	642	18	199	6	393	11
2005-2006	2 246	60	630	17	185	5	438	12
2006-2007	2 105	59	668	19	152	4	414	12
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Manitoba								
2001-2002	51	2	108	4	47	2	0	0
2002-2003	37	1	144	4	39	1	0	0
2003-2004	39	1	146	5	36	1	0	0
2004-2005	38	1	161	5	15	0	0	0
2005-2006	35	1	193	5	21	1	0	0
2006-2007	50	1	181	5	17	0	0	0

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Saskatchewan²								
2001-2002	881	28	638	20	223	7	1 186	37
2002-2003	632	19	821	24	270	8	1 387	41
2003-2004	536	17	729	23	245	8	1 402	44
2004-2005	848	23	825	23	227	6	1 456	40
2005-2006	567	17	721	22	177	5	1 563	48
2006-2007	656	19	775	23	199	6	1 532	45
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Saskatchewan²								
2001-2002	65	2	30	1	0	0	167	5
2002-2003	61	2	37	1	0	0	151	4
2003-2004	44	1	42	1	0	0	171	5
2004-2005	69	2	47	1	0	0	179	5
2005-2006	56	2	46	1	0	0	145	4
2006-2007	77	2	38	1	0	0	105	3

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Alberta^{2,3}								
2001-2002
2002-2003
2003-2004
2004-2005
2005-2006	3 602	16	6 478	29	635	3	5 751	26
2006-2007	3 081	16	5 543	29	597	3	5 150	27
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Alberta^{2,3}								
2001-2002
2002-2003
2003-2004
2004-2005
2005-2006	592	3	228	1	4 747	22	0	0
2006-2007	555	3	192	1	4 210	22	0	0

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Colombie-Britannique								
2001-2002	1 391	15	2 684	29	311	3	2 726	30
2002-2003	1 140	13	2 496	29	254	3	3 088	35
2003-2004	1 091	13	2 176	26	218	3	3 142	37
2004-2005	1 124	13	1 997	24	202	2	3 354	40
2005-2006	1 214	14	2 485	28	218	2	3 356	38
2006-2007	1 351	14	2 679	28	190	2	2 572	27
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Colombie-Britannique								
2001-2002	663	7	717	8	693	8	0	0
2002-2003	527	6	629	7	606	7	0	0
2003-2004	602	7	611	7	585	7	0	0
2004-2005	641	8	701	8	415	5	0	0
2005-2006	768	9	621	7	130	1	0	0
2006-2007	822	9	1 729	18	195	2	0	0

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Yukon								
2001-2002	107	19	123	21	35	6	293	51
2002-2003	54	25	50	24	15	7	83	39
2003-2004	47	24	48	25	14	7	72	38
2004-2005	43	23	52	28	13	7	72	38
2005-2006	62	31	47	23	15	7	67	33
2006-2007	55	29	31	16	16	8	82	43
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Yukon								
2001-2002	8	1	2	0	5	1	0	0
2002-2003	8	4	0	0	2	1	0	0
2003-2004	10	5	0	0	1	1	0	0
2004-2005	6	3	0	0	2	1	0	0
2005-2006	9	4	0	0	2	1	0	0
2006-2007	5	3	0	0	0	0	0	0

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Territoires du Nord-Ouest								
2001-2002	278	49	129	23	77	14	78	14
2002-2003	388	31	200	16	97	8	473	37
2003-2004	349	57	80	13	45	7	128	21
2004-2005	293	61	75	16	29	6	78	16
2005-2006	286	63	57	13	18	4	82	18
2006-2007	291	66	67	15	11	3	54	12
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Territoires du Nord-Ouest								
2001-2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2002-2003	41	3	0	0	63	5	0	0
2003-2004	9	1	1	0	4	1	0	0
2004-2005	6	1	0	0	2	0	0	0
2005-2006	8	2	0	0	0	0	0	0
2006-2007	14	3	0	0	3	1	0	0

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (suite)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nunavut								
2001-2002	342	40	287	34	43	5	114	13
2002-2003	174	73	27	11	2	1	29	12
2003-2004	130	76	16	9	3	2	19	11
2004-2005	150	83	14	8	2	1	13	7
2005-2006	176	75	30	13	2	1	28	12
2006-2007
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nunavut								
2001-2002	53	6	0	0	8	1	0	0
2002-2003	6	3	0	0	2	1	0	0
2003-2004	3	2	0	0	0	0	0	0
2004-2005	1	1	0	0	0	0	0	0
2005-2006	0	0	0	0	0	0	0	0
2006-2007

Le tableau 3 continue à la page suivante.

Tableau 3 (conclusion)

Nombre et proportion d'adultes admis en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Total ajusté⁴								
2003-2004	11 336	21	13 156	24	3 087	6	16 674	30
2004-2005	11 631	22	13 351	25	2 988	6	17 018	31
2005-2006	11 723	22	13 443	25	3 028	6	17 569	33
2006-2007	11 953	22	13 903	26	2 722	5	17 200	32
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Total ajusté⁴								
2003-2004	2 965	5	1 370	2	2 871	5	3 562	6
2004-2005	3 261	6	1 437	3	1 586	3	2 770	5
2005-2006	3 353	6	1 381	3	570	1	2 171	4
2006-2007	3 607	7	2 452	5	514	1	2 113	4

1. Le calcul du pourcentage exclut les admissions pour lesquelles l'infraction la plus grave n'a pas été indiquée.

2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

3. Les données de l'Alberta antérieures à 2005-2006 ont été exclues en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

4. En raison de données manquantes, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut ont été exclus. L'Alberta a aussi été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde. Exclut les peines discontinues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 4
 Nombre et proportion d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon l'infraction la plus grave, 1997-1998 à 2006-2007

Année	Total	Infractions au <i>Code criminel</i>								Autres		
		Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>		Infractions relatives aux drogues		Type d'infraction non indiqué
		nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
1997-1998	4 250	2 430	58	726	17	87	2	376	9	594	14	30
1998-1999	4 612	2 423	53	898	19	110	2	431	9	736	16	6
1999-2000	4 352	2 279	53	818	19	102	2	399	9	712	16	33
2000-2001	4 280	2 224	52	734	17	98	2	497	12	700	16	22
2001-2002	4 118	2 205	54	718	17	81	2	500	12	590	14	14
2002-2003	4 238	2 212	52	980	23	46	1	574	14	400	9	2
2003-2004	4 219	2 099	50	1 045	25	63	1	618	15	373	9	3
2004-2005	4 583	2 326	51	1 084	24	57	1	646	14	438	10	9
2005-2006	4 870	2 465	51	1 071	22	59	1	772	16	475	10	11
2006-2007	5 154	2 497	49	1 133	22	55	1	855	17	576	11	22

Notes : Le calcul des pourcentages exclut les valeurs inconnues. Le présent tableau ne porte pas sur les admissions consécutives aux infractions à d'autres lois fédérales (p. ex. Loi sur les douanes, Loi sur l'accise, Loi sur l'immigration) ou aux infractions aux lois provinciales et territoriales, et aux règlements municipaux. Ensemble, ces infractions représentaient moins de 1 % des admissions chaque année.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 5

Proportion d'adultes mis en détention provisoire qui se sont identifiés comme Autochtones, 2001-2002 et 2006-2007

	2001-2002	2006-2007	2001-2002	2006-2007
	nombre		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	F	128	F	29
Île-du-Prince-Édouard	10	..	6	..
Nouvelle-Écosse ¹	151	218	8	9
Nouveau-Brunswick ¹	107	189	8	11
Québec	1 063	964	4	3
Ontario ¹	4 389	5 771	8	10
Manitoba	4 822	6 151	63	65
Saskatchewan ¹	3 802	4 338	78	79
Alberta ^{1, 2}	..	8 473	..	36
Colombie-Britannique	2 139	2 724	20	20
Yukon	241	281	75	75
Territoires du Nord-Ouest	213	245	90	90
Nunavut
Total des provinces et des territoires³	16 927	20 881	15	18

Note : Le calcul de la répartition en pourcentage est fondé sur le total des admissions en détention, excluant celles pour lesquelles l'identité autochtone était inconnue.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels, et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

2. L'Alberta a été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

3. En raison de données manquantes pour certaines années, les totaux et les pourcentages excluent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et le Nunavut.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 6

Proportion d'adultes mis en détention après condamnation qui se sont identifiés comme Autochtones, 2001-2002 et 2006-2007

	2001-2002	2006-2007	2001-2002	2006-2007
	nombre		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	F	154	F	20
Île-du-Prince-Édouard	19	..	3	..
Nouvelle-Écosse ¹	102	150	7	8
Nouveau-Brunswick ¹	116	228	8	10
Québec	266	241	2	3
Ontario ¹	2 777	2 452	9	10
Manitoba	2 090	2 486	69	69
Saskatchewan ¹	2 480	2 703	79	81
Alberta ^{1, 2}	..	7 283	..	35
Colombie-Britannique	1 900	2 055	21	22
Yukon	214	129	76	68
Territoires du Nord-Ouest	504	396	90	90
Nunavut
Total des provinces et des territoires³	10 449	10 840	16	20
Total à l'échelon fédéral⁴	..	938	18	18

Note : Le calcul de la répartition en pourcentage est fondé sur le total des admissions en détention, excluant celles pour lesquelles l'identité autochtone était inconnue.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels, et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

2. L'Alberta a été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

3. En raison de données manquantes pour certaines années, les totaux et les pourcentages excluent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et le Nunavut.

4. Comprend les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération seulement. Avant 2005-2006, les secteurs de compétence fédéraux ne fournissaient pas le nombre d'adultes placés sous garde qui étaient d'origine autochtone, seulement la proportion.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Tableau 7

Caractéristiques des adultes placés sous garde, selon le statut d'Autochtone, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario et Saskatchewan, 2006-2007

	Autochtones	Non- Autochtones	Autochtones	Non- Autochtones
	nombre		pourcentage ¹	
Total	16 697	98 133	100	100
Infraction la plus grave				
Crimes violents	5 229	25 185	31	26
Infraction grave avec violence ²	2 052	6 404	12	7
Infraction sexuelle	575	2 620	3	3
Vol qualifié	567	3 618	3	4
Voies de fait simples	1 186	5 299	7	5
Autres infractions violentes ³	849	7 244	5	7
Infractions contre les biens	3 436	21 471	21	22
Introduction par effraction	1 330	5 901	8	6
Vol et possession de biens volés	965	6 335	6	6
Fraude	340	3 461	2	4
Autres infractions contre les biens ⁴	801	5 774	5	6
Infractions contre l'administration de la justice	3 749	22 592	22	23
Manquement aux conditions de la probation	1 650	8 079	10	8
Autres infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les délits de la route)	2 276	11 655	14	12
Délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	785	4 283	5	4
Infractions relatives aux drogues	495	8 440	3	9
Autres infractions ⁵	727	4 507	4	5
Niveau de scolarité des personnes de 25 ans et plus				
Aucunes études scolaires	9	78	0	0
Études primaires partielles	1 067	1 428	7	2
Études primaires terminées	1 547	4 284	11	7
Études secondaires partielles	8 632	32 800	60	50
Études secondaires terminées	2 657	21 847	18	33
Études postsecondaires partielles	328	2 705	2	4
Études postsecondaires terminées	241	2 261	2	3
Inconnu	2 216	32 730
Situation d'emploi au moment de l'admission				
Sans emploi (mais apte au travail)	6 732	23 367	55	48
Occupé (temps partiel, temps plein)	3 562	21 403	29	44
Non employable — personne ayant une incapacité, raisons médicales, etc.	866	2 797	7	6
Étudiant — ne travaille pas	551	913	4	2
Retraité — ne travaille pas	1	199	0	0
Autre — ne travaille pas	606	106	5	0
Inconnu	4 379	49 348

Le tableau 7 continue à la page suivante.

Tableau 7 (suite)

Caractéristiques des adultes placés sous garde, selon le statut d'Autochtone, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario et Saskatchewan, 2006-2007

	Autochtones	Non- Autochtones	Autochtones	Non- Autochtones
	nombre		pourcentage ¹	
Besoins indiqués⁶				
Toxicomanie	6 008	1 167	97	86
Attitude	5 454	1 110	88	81
Aspect conjugal ou familial	3 861	802	62	59
Aspect personnel ou affectif	1 025	290	16	21
Interaction sociale	5 611	1 096	90	80
Emploi	4 903	749	79	55
Nombre de besoins indiqués⁷				
Zéro ou un	112	88	2	6
Deux ou trois	1 047	399	17	29
Quatre	2 088	395	34	29
Cinq ou six	2 976	481	48	35

Note : Les admissions en détention comprennent la détention provisoire, les autres types de détention temporaire et la détention après condamnation.

1. Le calcul des pourcentages exclut les valeurs inconnues.

2. Comprend l'homicide, la tentative de meurtre et les voies de fait graves.

3. Comprend les infractions dans lesquelles il y a privation de liberté et celles qui s'accompagnent de violence ou de menace de violence.

4. Comprend le méfait et l'incendie criminel.

5. Comprend les infractions à des lois fédérales, à des lois provinciales et territoriales, et à des règlements municipaux, ainsi que les infractions inconnues.

6. Les données proviennent de la Saskatchewan seulement. Comprend seulement les cas pour lesquels les besoins ont été évalués; par conséquent, les proportions ne sont pas fondées sur le nombre total d'admissions. On considère que le besoin est présent lorsque l'évaluation a donné lieu à une cote moyenne ou élevée.

7. Les données proviennent de la Saskatchewan seulement. Comprend seulement les cas pour lesquels les besoins ont été évalués. On considère que le besoin est présent lorsque l'évaluation a donné lieu à une cote moyenne ou élevée. Le nombre maximal de besoins est de 6.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Tableau 8

Caractéristiques des adultes admis en détention en milieu fédéral, selon le statut d'Autochtone, 2006-2007

	Autochtones	Non- Autochtones	Autochtones	Non- Autochtones
	nombre		pourcentage ¹	
Total	2 403	9 582	100	100
Infraction la plus grave				
Crimes violents	1 342	4 028	56	42
Infraction grave avec violence ²	468	933	19	10
Infraction sexuelle	202	538	8	6
Vol qualifié	570	2,269	24	24
Voies de fait simples	11	17	0	0
Autres infractions violentes ³	91	271	4	3
Infractions contre les biens	515	2 583	21	27
Introduction par effraction	396	1 747	16	18
Vol et possession de biens volés	9	77	0	1
Fraude	34	406	1	4
Autres infractions contre les biens ⁵	76	353	3	4
Infractions contre l'administration de la justice	77	219	3	2
Autres infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les délits de la route)	146	1,036	6	11
Délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	170	585	7	6
Infractions relatives aux drogues	113	1 007	5	11
Autres infractions ⁵	40	124	2	1
Situation d'emploi au moment de l'admission				
Occupé (temps partiel, temps plein)	F	5 884	F	76
Non employable — personne ayant une incapacité, raisons médicales, etc.	F	1 871	F	24
Inconnue	...	1 827
Besoins indiqués⁶				
Toxicomanie	2 023	6 655	93	78
Attitude	1 306	5 258	63	64
Aspect conjugal ou familial	1 239	3 054	58	38
Aspect personnel ou affectif	1 986	7 160	91	84
Interaction sociale	1 659	5 800	78	70
Emploi	1 770	4 842	83	59
Collectivité	932	2 676	44	33

Tableau 8 (suite)

Caractéristiques des adultes admis en détention en milieu fédéral, selon le statut d'Autochtone, 2006-2007

	Autochtones	Non- Autochtones	Autochtones	Non- Autochtones
	nombre		pourcentage ¹	
Nombre de besoins indiqués⁷				
Zéro ou un	24	319	1	4
Deux ou trois	331	3 089	15	36
Quatre	401	1 658	18	19
Cinq à sept	1 421	3 504	65	41

Note : Les admissions en détention comprennent la détention provisoire, les autres types de détention temporaire et la détention après condamnation.

1. Le calcul des pourcentages exclut les valeurs inconnues.

2. Comprend l'homicide, la tentative de meurtre et les voies de fait graves.

3. Comprend les infractions dans lesquelles il y a privation de liberté et celles qui s'accompagnent de violence ou de menace de violence.

4. Comprend le méfait et l'incendie criminel.

5. Comprend les infractions à des lois fédérales, à des lois provinciales et territoriales, et à des règlements municipaux, ainsi que les infractions inconnues.

6. Les données proviennent de la Saskatchewan seulement. Comprend seulement les cas pour lesquels les besoins ont été évalués; par conséquent, les proportions ne sont pas fondées sur le nombre total d'admissions. On considère que le besoin est présent lorsque l'évaluation a donné lieu à une cote moyenne ou élevée.

7. Les données proviennent de la Saskatchewan seulement. Comprend seulement les cas pour lesquels les besoins ont été évalués. On considère que le besoin est présent lorsque l'évaluation a donné lieu à une cote moyenne ou élevée. Le nombre maximal de besoins est de 6.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Tableau 9
Proportion de femmes mises en détention provisoire, 2001-2002 et 2006-2007

	2001-2002	2006-2007	2001-2002	2006-2007
	nombre		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	15	26	4	6
Île-du-Prince-Édouard	7	..	4	..
Nouvelle-Écosse ¹	182	254	10	10
Nouveau-Brunswick ¹	110	214	8	12
Québec	2 192	2 769	8	10
Ontario ¹	6 379	8 700	11	14
Manitoba	972	1 202	13	13
Saskatchewan ¹	337	540	7	9
Alberta ^{1, 2}	..	3 370	..	14
Colombie-Britannique	1 264	1 864	12	13
Yukon	32	47	10	13
Territoires du Nord-Ouest	11	24	5	9
Nunavut
Total des provinces et des territoires³	11 494	15 640	10	12

Note : Le calcul de la répartition en pourcentage est fondé sur le total des admissions en détention, excluant celles pour lesquelles le sexe n'a pas été indiqué.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels, et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

2. L'Alberta a été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

3. En raison de données manquantes pour certaines années, les totaux et les pourcentages excluent l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et le Nunavut.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Tableau 10
Proportion de femmes mises en détention après condamnation, 2001-2002 et 2006-2007

	2001-2002	2006-2007	2001-2002	2006-2007
	nombre		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	61	73	5	7
Île-du-Prince-Édouard	45	..	7	..
Nouvelle-Écosse ¹	86	158	6	9
Nouveau-Brunswick ¹	95	283	6	12
Québec	1 493	734	10	10
Ontario ¹	2 745	3 404	9	11
Manitoba	233	278	8	8
Saskatchewan ¹	312	468	9	13
Alberta ^{1, 2}	..	2 520	..	12
Colombie-Britannique	777	1 058	8	11
Yukon	18	22	6	12
Territoires du Nord-Ouest	41	45	7	10
Nunavut
Total des provinces et des territoires³	5 861	6 523	9	11
Total à l'échelon fédéral⁴	..	314	5	6

Note : Le calcul de la répartition en pourcentage est fondé sur le total des admissions en détention, excluant celles pour lesquelles le sexe n'a pas été indiqué.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels, et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

2. L'Alberta a été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

3. En raison de données manquantes pour certaines années, les totaux et les pourcentages excluent l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et le Nunavut.

4. Comprend les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération seulement. Avant 2005-2006, les secteurs de compétence fédéraux ne fournissaient pas le nombre de femmes placées sous garde, seulement la proportion.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Tableau 11

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Terre-Neuve-et-Labrador²								
2001-2002	15	26	17	30	7	12	15	26
2002-2003	8	16	20	40	4	8	16	32
2003-2004	11	17	25	40	4	6	23	37
2004-2005	7	17	10	24	1	2	18	44
2005-2006	4	11	16	44	3	8	12	33
2006-2007	11	18	27	44	3	5	13	21
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Terre-Neuve-et-Labrador²								
2001-2002	1	2	2	4	0	0	0	0
2002-2003	1	2	1	2	0	0	0	0
2003-2004	0	0	0	0	0	0	0	0
2004-2005	2	5	1	2	0	0	2	5
2005-2006	1	3	0	0	0	0	0	0
2006-2007	7	11	1	2	0	0	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Île-du-Prince-Édouard								
2001-2002	5	11	7	16	26	58	7	16
2002-2003	9	18	5	10	31	61	4	8
2003-2004	2	6	3	9	24	75	3	9
2004-2005
2005-2006
2006-2007
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Île-du-Prince-Édouard								
2001-2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2002-2003	0	0	1	2	1	2	0	0
2003-2004	0	0	0	0	0	0	0	0
2004-2005
2005-2006
2006-2007

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouvelle-Écosse²								
2001-2002	9	10	31	36	8	9	31	36
2002-2003	14	13	33	32	3	3	28	27
2003-2004	28	25	25	22	5	4	20	18
2004-2005	32	25	32	25	3	2	32	25
2005-2006	32	25	37	29	2	2	33	26
2006-2007	29	18	58	37	3	2	51	32
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouvelle-Écosse²								
2001-2002	6	7	0	0	1	1	0	0
2002-2003	7	7	18	17	0	0	1	1
2003-2004	7	6	20	18	0	0	7	6
2004-2005	8	6	19	15	0	0	3	2
2005-2006	6	5	16	13	0	0	0	0
2006-2007	1	1	16	10	0	0	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouveau-Brunswick²								
2001-2002
2002-2003	25	14	67	37	19	11	39	22
2003-2004	31	15	75	37	25	12	36	18
2004-2005	21	11	82	43	11	6	48	25
2005-2006	28	13	84	38	17	8	69	31
2006-2007	17	7	86	34	25	10	79	31
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nouveau-Brunswick²								
2001-2002
2002-2003	12	7	2	1	0	0	15	8
2003-2004	15	7	1	0	0	0	22	11
2004-2005	11	6	0	0	0	0	16	8
2005-2006	9	4	1	0	0	0	15	7
2006-2007	13	5	1	0	0	0	33	13

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Québec								
2001-2002	36	3	116	10	74	6	115	10
2002-2003	44	4	100	10	73	7	123	12
2003-2004	42	4	111	11	79	8	192	20
2004-2005	36	4	129	15	91	10	257	29
2005-2006	29	4	90	14	95	14	234	36
2006-2007	55	10	80	14	101	18	179	32
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Québec								
2001-2002	29	3	1	0	216	19	565	49
2002-2003	32	3	1	0	190	18	480	46
2003-2004	41	4	0	0	158	16	348	36
2004-2005	55	6	3	0	77	9	233	26
2005-2006	57	9	0	0	45	7	109	17
2006-2007	34	6	1	0	25	4	84	15

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Ontario²								
2001-2002	707	26	649	24	112	4	977	36
2002-2003	785	26	722	24	117	4	1 027	34
2003-2004	404	16	763	30	42	2	1 119	44
2004-2005	376	14	820	30	48	2	1 204	44
2005-2006	394	14	796	28	33	1	1 358	48
2006-2007	404	13	904	28	43	1	1 511	47
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Ontario²								
2001-2002	223	8	33	1	41	1	0	0
2002-2003	302	10	25	1	2	0	0	0
2003-2004	168	7	21	1	0	0	35	1
2004-2005	191	7	29	1	0	0	41	2
2005-2006	201	7	24	1	0	0	46	2
2006-2007	224	7	36	1	0	0	62	2

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Manitoba								
2001-2002	122	54	37	16	13	6	47	21
2002-2003	96	41	62	26	19	8	53	23
2003-2004	100	47	52	24	14	7	32	15
2004-2005	130	48	60	22	29	11	36	13
2005-2006	149	52	66	23	18	6	40	14
2006-2007	128	46	79	28	18	6	39	14
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Manitoba								
2001-2002	5	2	2	1	0	0	0	0
2002-2003	1	0	4	2	0	0	0	0
2003-2004	7	3	8	4	0	0	0	0
2004-2005	8	3	9	3	0	0	0	0
2005-2006	0	0	15	5	0	0	0	0
2006-2007	3	1	10	4	1	0	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Saskatchewan²								
2001-2002	58	19	63	21	28	9	126	42
2002-2003	42	12	83	24	33	10	161	47
2003-2004	44	12	83	22	39	10	189	50
2004-2005	55	15	92	25	25	7	173	46
2005-2006	38	9	93	22	25	6	243	56
2006-2007	61	13	109	24	25	5	236	51
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Saskatchewan²								
2001-2002	12	4	2	1	0	0	14	5
2002-2003	7	2	4	1	0	0	15	4
2003-2004	3	1	4	1	0	0	14	4
2004-2005	9	2	3	1	0	0	18	5
2005-2006	10	2	5	1	0	0	17	4
2006-2007	12	3	5	1	0	0	11	2

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Alberta^{2,3}								
2001-2002
2002-2003
2003-2004
2004-2005
2005-2006	270	10	847	31	49	2	731	27
2006-2007	235	10	749	31	43	2	665	27
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Alberta^{2,3}								
2001-2002
2002-2003
2003-2004
2004-2005
2005-2006	101	4	22	1	717	26	0	0
2006-2007	93	4	19	1	634	26	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Colombie-Britannique								
2001-2002	70	9	257	33	12	2	252	32
2002-2003	65	9	210	29	16	2	279	39
2003-2004	52	8	201	30	14	2	274	40
2004-2005	65	8	219	27	11	1	299	37
2005-2006	87	10	280	31	13	1	334	37
2006-2007	100	10	306	29	11	1	401	38
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Colombie-Britannique								
2001-2002	81	10	73	9	31	4	0	0
2002-2003	65	9	63	9	23	3	0	0
2003-2004	62	9	76	11	0	0	0	0
2004-2005	114	14	94	12	15	2	0	0
2005-2006	138	15	51	6	4	0	0	0
2006-2007	125	12	90	9	10	1	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Yukon								
2001-2002	2	6	6	19	2	6	22	69
2002-2003	4	24	6	35	1	6	3	18
2003-2004	4	36	2	18	0	0	2	18
2004-2005	2	17	4	33	1	8	5	42
2005-2006	11	48	4	17	2	9	4	17
2006-2007	4	18	6	27	1	5	10	45
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Yukon								
2001-2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2002-2003	3	18	0	0	0	0	0	0
2003-2004	2	18	0	0	1	9	0	0
2004-2005	0	0	0	0	0	0	0	0
2005-2006	2	9	0	0	0	0	0	0
2006-2007	1	5	0	0	0	0	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Territoires du Nord-Ouest								
2001-2002	16	39	6	15	5	12	14	34
2002-2003	20	28	11	15	8	11	31	44
2003-2004	25	54	6	13	4	9	11	24
2004-2005	17	68	3	12	0	0	4	16
2005-2006	11	39	4	14	1	4	12	43
2006-2007	29	64	10	22	0	0	6	13
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Territoires du Nord-Ouest								
2001-2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2002-2003	1	1	0	0	0	0	0	0
2003-2004	0	0	0	0	0	0	0	0
2004-2005	1	4	0	0	0	0	0	0
2005-2006	0	0	0	0	0	0	0	0
2006-2007	0	0	0	0	0	0	0	0

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (suite)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	<i>Code criminel</i>							
	Crimes violents		Crimes contre les biens		Conduite avec facultés affaiblies		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nunavut								
2001-2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2002-2003	0	0	0	0	0	0	0	0
2003-2004	1	100	0	0	0	0	0	0
2004-2005	0	0	0	0	0	0	0	0
2005-2006	4	100	0	0	0	0	0	0
2006-2007
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Nunavut								
2001-2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2002-2003	0	0	0	0	0	0	0	0
2003-2004	0	0	0	0	0	0	0	0
2004-2005	0	0	0	0	0	0	0	0
2005-2006	0	0	0	0	0	0	0	0
2006-2007

Le tableau 11 continue à la page suivante.

Tableau 11 (conclusion)

Nombre et proportion de femmes mises en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave, provinces et territoires, 2001-2002 à 2006-2007

	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Total ajusté⁴								
2003-2004	741	14	1 343	26	226	4	1 898	36
2004-2005	741	14	1 451	27	220	4	2 076	38
2005-2006	783	14	1 470	26	209	4	2 339	42
2006-2007	838	14	1 665	27	230	4	2 525	42
	Lois fédérales				Autres lois et règlements			
	Infractions relatives aux drogues		Autres lois fédérales		Lois provinciales		Règlements municipaux	
	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹	nombre	pourcentage ¹
Total ajusté⁴								
2003-2004	305	6	130	2	159	3	426	8
2004-2005	399	7	158	3	92	2	313	6
2005-2006	424	8	112	2	49	1	187	3
2006-2007	420	7	160	3	36	1	190	3

1. Le calcul des pourcentages exclut les admissions pour lesquelles l'infraction la plus grave n'a pas été indiquée.

2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels, et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

3. Les données de l'Alberta antérieures à 2005-2006 ont été exclues en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

4. En raison de données manquantes pour certaines années, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut ont été exclus. L'Alberta a également été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde. Exclut les peines discontinues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 12
 Âge médian des adultes placés sous garde, 1991-1992, 1998-1999 et 2006-2007

	Âge médian au moment de l'admission					
	Détention après condamnation			Détention provisoire		
	1991-1992	1998-1999	2006-2007	1991-1992	1998-1999	2006-2007
	nombre					
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	29	31	31	28	28	29
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse ¹	28	30	31	27	31	31
Nouveau-Brunswick ¹	29	31	32	26	29	30
Québec	30	34	37	29	32	33
Ontario ¹	..	31	33	..	31	31
Manitoba	29	30	28	28	28	28
Saskatchewan ¹	27	29	30	26	28	28
Alberta ^{1, 2}	31	30
Colombie-Britannique	29	31	33	27	30	32
Yukon	29	33	32	29	33	31
Territoires du Nord-Ouest	27	..	30	24	..	30
Nunavut	38	35
Total à l'échelon fédéral³	..	33	32

Note : Les contrevenants âgés de moins de 18 ans au moment de l'admission sont exclus.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels (EISC), et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

2. L'Alberta a été exclue en raison d'une modification de système effectuée en 2005-2006 qui a changé la méthode de calcul des placements sous garde.

3. Les données des secteurs de compétence fédéraux proviennent de la nouvelle EISC et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les exercices à compter de 2001-2002. Les comparaisons avec les données d'années et de publications précédentes doivent donc être faites avec prudence. Les données représentent les admissions de délinquants sous responsabilité fédérale dans les établissements fédéraux ou provinciaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 13
Caractéristiques des contrevenants adultes admis aux services correctionnels, 2006-2007

	Détenition après condamnation			Détenition provisoire			Probation			Condamnation avec sursis			Population autochtone adulte totale en 2006
	Femmes	Autochtones	Âge médian	Femmes	Autochtones	Âge médian	Femmes	Autochtones	Âge médian	Femmes	Autochtones	Âge médian	
	pourcentage		années	pourcentage		années	pourcentage		années	pourcentage		années	
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	7	20	31	6	29	29	20	..	32	22	8	31	5
Île-du-Prince-Édouard	1
Nouvelle-Écosse ¹	9	8	31	10	9	31	17	5	32	16	5	33	3
Nouveau-Brunswick ¹	12	10	32	12	11	30	17	7	31	18	11	31	3
Québec	10	3	37	10	3	33	14	7	32	14	6	35	2
Ontario ¹	11	10	33	14	10	31	18	8	32	22	12	32	2
Manitoba	8	69	28	13	65	28	19	55	28	18	41	29	16
Saskatchewan ¹	13	81	30	9	79	28	23	71	28	20	75	29	15
Alberta ¹	12	35	31	14	36	30	19	23	30	19	16	29	6
Colombie-Britannique	11	22	33	0	20	32	19	22	32	17	19	35	5
Yukon	12	68	32	13	75	31	18	58	33	14	59	33	25
Territoires du Nord-Ouest	10	90	30	9	90	30	50
Nunavut	13	97	..	10	98	..	85
Total des provinces et des territoires	11	20	..	12	18	..	18	19	..	18	21
Total à l'échelon fédéral	6	18	32

Note : Les pourcentages excluent les réponses non indiquées.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels, et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années à compter de 2001-2002 pour Terre-Neuve-et-Labrador; 2002-2003 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; 2003-2004 pour l'Ontario; 2001-2002 pour la Saskatchewan; et 2005-2006 pour l'Alberta. Pour ces répondants, le calcul du pourcentage est fondé sur les totaux de la détention après condamnation, sauf les peines discontinues. Ainsi, il faut faire preuve de prudence en établissant des comparaisons avec les années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 14

Nouveaux cas de condamnation avec sursis, selon l'infraction la plus grave et la durée de la peine, certains secteurs de compétence, 2006-2007

Durée de l'ordonnance de sursis à l'admission	Total des infractions	Code criminel				Lois fédérales
		Crimes violents	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel	Infractions relatives aux drogues
Terre-Neuve-et-Labrador						
pourcentage						
3 mois ou moins	53	65	61	0	57	18
Plus de 3 mois à 6 mois	26	22	28	56	27	20
Plus de 6 mois à 12 mois	14	8	9	33	12	36
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	5	3	2	0	4	20
18 mois et plus	2	2	1	11	0	7
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	317	60	122	9	81	45
Nouvelle-Écosse						
pourcentage						
3 mois ou moins	30	36	26	32	40	10
Plus de 3 mois à 6 mois	26	23	30	21	30	19
Plus de 6 mois à 12 mois	23	19	24	26	19	37
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	10	9	11	16	3	20
18 mois et plus	11	13	10	5	8	14
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	656	189	183	19	172	93
Nouveau-Brunswick						
pourcentage						
3 mois ou moins	27	31	17	17	46	16
Plus de 3 mois à 6 mois	34	39	35	0	30	32
Plus de 6 mois à 12 mois	25	20	33	33	17	26
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	9	5	10	17	5	19
18 mois et plus	5	5	5	33	2	7
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	600	210	216	6	111	57
Ontario						
pourcentage						
3 mois ou moins	24	28	20	36	33	11
Plus de 3 mois à 6 mois	32	33	35	36	31	26
Plus de 6 mois à 12 mois	26	23	27	16	20	38
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	10	8	10	6	8	14
18 mois et plus	9	8	9	5	8	11
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	4 896	1 310	1 312	151	1 118	1 005

Tableau 14 (suite)

Nouveaux cas de condamnation avec sursis, selon l'infraction la plus grave et la durée de la peine, certains secteurs de compétence, 2006-2007

Durée de l'ordonnance de sursis à l'admission	Total des infractions	Code criminel				Lois fédérales
		Crimes violents	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel	Infractions relatives aux drogues
Saskatchewan						
pourcentage						
3 mois ou moins	10	7	9	12	16	1
Plus de 3 mois à 6 mois	37	37	39	36	43	14
Plus de 6 mois à 12 mois	34	38	33	30	25	49
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	14	13	13	15	10	27
18 mois et plus	6	5	7	6	6	10
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	1 484	482	405	66	401	130
Alberta						
pourcentage						
3 mois ou moins	5	6	7	0	8	1
Plus de 3 mois à 6 mois	20	23	22	25	32	8
Plus de 6 mois à 12 mois	30	28	37	35	31	25
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	22	24	22	29	17	23
18 mois et plus	22	20	12	11	11	42
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	1 177	297	343	28	202	307
Total - tous les secteurs de compétence participants						
pourcentage						
3 mois ou moins	21	23	19	25	29	8
Plus de 3 mois à 6 mois	31	32	33	34	33	21
Plus de 6 mois à 12 mois	27	26	28	23	21	36
Plus de 12 mois à moins de 18 mois	12	10	12	11	8	18
18 mois et plus	10	9	9	6	7	17
nombre						
Total des nouveaux cas de condamnation avec sursis	9 130	2 548	2 581	279	2 085	1 637

Notes : Le calcul de la répartition est fondé sur les nouveaux cas de condamnation avec sursis, à l'exclusion des cas pour lesquels on ne connaît pas l'infraction la plus grave ou la durée de la peine. Les admissions consécutives à des infractions à d'autres lois fédérales, à des lois provinciales et territoriales, et à des règlements municipaux ont été exclues du présent tableau étant donné leur petit nombre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Références

- Commission canadienne des droits de la personne. 2004. « Un profil des femmes purgeant une peine de ressort fédéral : qui sont-elles? », *Protégeons leurs droits : Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*, Ottawa. Adresse électronique : www.ccdp-chrc.ca/legislation_policies/chapter1-fr.asp (consulté le 6 août 2008).
- Gabor, Thomas. 2007. *Décès en établissement : Rapport final*, Ottawa, Bureau de l'enquêteur correctionnel. Adresse électronique : www.oci-bec.gc.ca/reports/custody_f.asp#3.0 (consulté le 8 août 2008).
- Laishes, Jane. 2002. *La stratégie de 2002 en matière de santé mentale pour les délinquantes*, Ottawa, Programme pour les délinquantes, Service correctionnel Canada. Adresse électronique : www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/mhealth/4-eng.shtml (consulté le 17 octobre 2008).
- Landry, Laura, et Maire Sinha. 2008. « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2005-2006 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, n° 6.
- Ombudsman Saskatchewan. 2002. *Inmate Services and Conditions of Custody in Saskatchewan Correctional Centres: Remand Inmates*. Adresse électronique : www.ombudsman.sk.ca/pdf/lockedout_10remand.pdf (consulté le 25 novembre 2008).
- Rugge, Tanya. 2006. *Évaluation du risque présenté par les contrevenants autochtones de sexe masculin : Une perspective 2006*, Ottawa, Sécurité publique et Protection civile Canada. Adresse électronique : www.sécuritépublique.gc.ca/res/cor/rep/_fl/ramao-f.pdf (consulté le 6 août 2008).
- Service correctionnel Canada. 2008. « Section 7 : Enjeux et défis du SCC », *Guide de l'orateur*, Ottawa. Adresse électronique : www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sb-go/07-fra.shtml (consulté le 10 juillet 2008).
- Statistique Canada. 2008. « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 », *Le Quotidien* (Ottawa), 15 janvier. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/Daily/Francais/080115/q080115a.htm (consulté le 15 octobre 2008).